



Objet : Fixation des tarifs de location des salles sportives, culturelles et assimilées puis fixation des tarifs de forfaits divers.

Le Maire de la commune de BOURG-DE-PEAGE,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-22-2° et L.2331-1 à L.2331-4,
- Vu le Code Général de la propriété des personnes publiques et notamment l'article L.2125-1,
- Vu la délibération n° CM/25052020/6 du 25 mai 2020 portant délégation de fonctions au Maire pour régler les affaires énumérées à l'article L.2122-22-2° du Code Général des Collectivités Territoriales,

## DÉCIDE

**ARTICLE 1** : La ville de Bourg de Péage met à disposition, gratuitement ou contre redevance, un ensemble d'équipements sportifs et culturels municipaux, du matériel, aux associations et partenaires publics et privés, dans les conditions et tarifs suivants.

EQUIPEMENTS MUNICIPAUX	TARIFS 2025
<b>LOCATION DE GYMNASES ET STADES - TARIFS HORAIRES (ACTIVITES REGULIERES)</b>	
Salle compétition Vercors	38 €
Salle multisport Vercors	21 €
Mur d'escalade Vercors	21 €
Gymnases Champagnat, Salle de Gym et grand Dojo Jean Bouin,	21 €
Gymnases Pasteur, République, Petit dojo Jean Bouin	16 €
Stade des Bayannins, stade athlétisme Vercors	11 €

Les tarifs horaires des installations sportives ne s'appliquent pas aux collèges pour lesquels la participation aux frais de fonctionnement des installations sportives est définie dans la convention qui les lie avec la ville de Bourg de Péage et le Département de la Drôme validée en 2023 pour 5 ans.

LOCATION DE GYMNASES ET STADES - TARIFS 1/2 JOURNEE ET JOURNEE (ATIVITES OCCASIONNELLES/EVENEMENTIEL)		
<u>Salle compétition Vercors</u>		
	1/2 journée	235 €
	Journée	435 €
	Forfait Logistique	204 €
<u>Salle multisport Vercors</u>		
	1/2 journée	82 €
	Journée	139 €
	Forfait Logistique	204 €

<u>Mur d'escalade Vercors</u>		
	1/2 journée	82 €
	Journée	139 €
<u>Hall de réception Vercors</u>		
	1/2 journée	102 €
	Journée	170 €
	Forfait Logistique	82 €
<u>Gymnase Champagnat, Salle de Gym et grand Dojo Jean Bouin,</u>		
	1/2 journée	82 €
	Journée	139 €
	Forfait Logistique	123 €
<u>Gymnases Pasteur, République, Petit dojo Jean Bouin</u>		
	1/2 journée	62 €
	Journée	98 €
	Forfait Logistique	82 €
<u>Stade des Bayannins, stade athlétisme Vercors</u>		
	1/2 journée	36 €
	Journée	58 €
	Forfait Logistique	62 €
<b>BOULODROME - JEUX EXTERIEURS (ATIVITES OCCASIONNELLES/EVENEMENTIEL)</b>		
	1/2 journée	62 €
	Journée	102 €
<b>BOULODROME INTERIEUR (ATIVITES OCCASIONNELLES/EVENEMENTIEL)</b>		
	1/2 journée	82 €
	Journée	143 €
	Forfait chauffage 1/2 journée	51 €
	Forfait chauffage journée	102 €
<b>CENTRE CULTUREL COCTEAU (ATIVITES OCCASIONNELLES/EVENEMENTIEL)</b>		
<u>Grande salle</u>		
	1/2 journée	306 €
	Journée	572 €
	Forfait Logistique	123 €
	Forfait chauffage 1/2 journée	51 €
	Forfait chauffage journée	102 €
<u>Salle Miyet</u>		
	1/2 journée	153 €
	Journée	276 €
	Forfait Logistique	82 €
	Forfait chauffage 1/2 journée	26 €
	Forfait chauffage journée	51 €
<b>MDA FRANCOIS MITTERAND (ATIVITES OCCASIONNELLES/EVENEMENTIEL)</b>		
<u>salle de spectacle</u>		
	1/2 journée	230 €
	Journée	419 €
	Forfait Logistique	123 €
	Forfait chauffage 1/2 journée	51 €
	Forfait chauffage journée	102 €
<u>Salle multifonction</u>		
	1/2 journée	97 €
	Journée	164 €
	Forfait Logistique	62 €

	Forfait chauffage 1/2 journée	26 €
	Forfait chauffage journée	51 €
<u>Ensemble polyvalent + office</u>		
	1/2 journée	148 €
	Journée	266 €
	Forfait Logistique	82 €
<u>Salle polyvalente 1</u>		
	1/2 journée	51 €
	Journée	82 €
	Forfait Logistique	31 €
<u>Salle polyvalente 2</u>		
	1/2 journée	51 €
	Journée	82 €
	Forfait Logistique	31 €
<u>Salle polyvalente 3 + office</u>		
	1/2 journée	102 €
	Journée	194 €
	Forfait Logistique	31 €
<u>Salle de danse 1 et 2</u>		
	1/2 journée	82 €
	Journée	138 €
<u>Salle de chant</u>		
	1/2 journée	36 €
	Journée	62 €
<u>Salle de réunion de l'étage ou rez de chaussée</u>		
	1/2 journée	26 €
	Journée	41 €
<b>PARC MOSSANT (ATIVITES OCCASIONNELLES/EVENEMENTIEL)</b>		
	1/2 journée	143 €
	Journée	255 €
	Forfait Logistique	102 €

<b>FORFAITS DIVERS</b>		
Forfait ménage		123 €
Mise à disposition de matériel pour un évènement, applicable à la catégorie 6		120 €
Déplacement d'un agent municipal d'astreinte pour intervention non programmée		62 €
Déplacement d'un agent de sécurité de la société de télésurveillance suite à négligence		62 €
Non remise en service de l'alarme d'un bâtiment par l'association		62 €
Une clé organigramme ville BDP suite perte ou vol		31 €
Un badge BDP suite perte ou vol		9 €
Mise à disposition pour un évènement, d'une nacelle avec un agent municipal sur un équipement municipal par demie journée (4h - déplacement et intervention compris)		200 €

Définition des forfaits :

- ➔ Logistique : mise en place et rangement du matériel, préalablement réservé par le bénéficiaire, par les agents municipaux
- ➔ Ménage : réalisation du ménage par les agents municipaux, étant ici précisé que cette prestation ne remplace pas le fait que l'utilisateur de l'équipement laisse celui-ci dans un bon état (ramassage et évacuation de ses déchets...)

Ces tarifs sont à appliquer suivant les conditions suivantes :

Ces tarifs sont à appliquer suivant les conditions suivantes :

Catégories	ORGANISMES	Précisions	Evènementiel à entrées payantes	Evènementiel à entrées gratuites, AG	Créneaux réguliers sportifs, culturels ou autres
			A	B	C
1	Associations intervenant sur le champs sportif, culturel, éducatif, social patrimonial, écoles, comités d'entreprise, copropriétés, péageois	Siège sur Bourg de Péage et participation à la vie Péageoise	Gratuit 3 fois/an	Gratuit	Gratuit
2	Association RP (romano péageoises) intervenant sur le champs sportif, culturel, éducatif, social, patrimonial	Siège sur Bourg de Péage ou Romans (intervenant sur Bourg de Péage ou pour les péageois)	Gratuit 1 fois/an	Gratuit	Gratuit
3	Associations ni péageoises, ni RP sans lien avec une association Péageoise ou Romano Péageoise	Associations locales ni péageoises, ni RP, fédérations nationales, régionales ou départementales	Payant	Payant	Payant
4	EPCI auquel appartient la commune, structures publiques partenaires de la commune.	Valence Romans Agglo, Département, Caf, Education Nationale, assemblées de plus de 30 personnes	Payant	Gratuit	Gratuit
5	Partis politiques ou associations liées à la vie démocratique et/ou citoyenne	Y compris en période électorale	Payant	Payant	
6	Entreprises privées péageoises ou non, associations à vocation commerciale	Evènement à caractère exceptionnel	Payant	Payant	

**ARTICLE 2 :** Les tarifs municipaux sont applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025

**ARTICLE 3 :** La Direction Générale des Services de la Mairie de Bourg-de-Péage est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à Monsieur le Préfet de la Drôme.

**ARTICLE 4 :** Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble (Isère) dans un délai de deux mois.

**ARTICLE 5 :** Les présents tarifs peuvent être consultés sur le site Internet de la ville et dans les locaux de la Mairie pendant les jours et heures ouvrables, dans les conditions prévues par le code des relations entre le public et l'administration.

Fait à Bourg de Péage, le 17 décembre 2024



Le Maire,  
Nathalie NIESON